

Le plan que j'ai dressé pour la régie des terres publiques étant destiné à promouvoir l'avantage commun des colonies et de la mère-patrie, je propose donc que l'administration entière en soit confiée à l'autorité impériale. Les raisons concluantes qui n'ont induit à recommander cette marche se trouveront au long dans le rapport séparé sur le sujet des terres publiques et de l'émigration.

Tous les revenus de la Couronne, excepté ceux provenant de cette source, devraient être tout d'abord abandonnés à la Législature Unie, moyennant une liste civile suffisante.

La responsabilité à la Législature Unie de tous les officiers du gouvernement à l'exception, du gouverneur et de son secrétaire, devrait être assurée par tous les moyens connus à la constitution Britannique. Le gouverneur, comme représentant de la Couronne, devrait recevoir instruction qu'il doit conduire son gouvernement par le moyen de chefs de départements, qui devront posséder la confiance de la Législature Unie; et qu'il ne doit attendre des autorités impériales aucun appui dans ses contestations avec la Législature, si ce n'est sur les points qui embrasseront strictement des intérêts impériaux.

L'indépendance des Juges devrait être assurée, en leur faisant tenir leur office et en leur assurant leurs traitements de la même manière qu'en Angleterre.

La proposition d'aucun vote d'argent ne devrait être permise sans le consentement préalable de la Couronne.

Dans le même acte devrait être comprise la révocation des dispositions législatives passées à l'égard des réserves du clergé, et de l'application des fonds qui en proviennent.

Pour favoriser l'émigration sur l'échelle la plus étendue possible, et au plus grand avantage pour tous les intéressés, j'ai ailleurs recommandé un système de mesures, qui a été expressément dressé dans cette vue, après beaucoup de recherches et mûre délibération. Les mesures n'entraîneraient aucunes dépenses ni pour les colonies ni pour la mère-patrie. Jointes aux mesures suggérées pour la disposition des terres publiques, et pour remédier aux maux occasionnés par la mauvaise régie passée de ce département, elles forment un plan de colonisation auquel j'attache la plus grande importance. Les objets, au moins, pour lesquels le plan a été formé, sont de fournir des fonds abondants pour l'émigration, et de créer et améliorer les moyens de communication par toutes les provinces; de protéger les émigrants des classes ouvrières contre les risques actuels du passage; de leur assurer à tous un refuge comfortable, et de l'emploi avec de bons gages aussitôt après leur arrivée; d'encourager le versement du surplus des capitaux Britanniques dans ces colonies, en le rendant aussi sûr et aussi profitable qu'aux Etats-Unis; d'avancer l'établissement des terres incultes et l'amélioration générale des colonies; d'augmenter la valeur des propriétés de chacun; d'étendre la demande des produits des manufactures Britanniques, et les moyens de les payer, à proportion de la somme de l'émigration et l'accroissement général du peuple colonial; et d'augmenter les revenus coloniaux au même degré.

Lorsqu'on aura examiné les détails de la mesure, avec les motifs particuliers de chacun d'eux, je me flatte que les moyens proposés paraîtront aussi simples que les fins sont grandes; et qu'ils ne sont pas le fruit d'une considération fantastique ou simplement spéculative du sujet. Ils sont basés sur les faits contenus dans les témoignages d'hommes pratiques, sur des renseignements authentiques sur les besoins et les ressources des colonies; sur un examen des circonstances qui ont occasionné un si haut degré de prospérité chez les Etats voisins; sur l'opération efficace et les résultats remarquables de méthodes améliorées de colonisation dans d'autres parties de l'empire Britannique; en partie sur les propositions délibérées d'un Comité de la Chambre des Communes; et enfin sur l'opinion favorable de tout homme intelligent dans les colonies dont j'ai pris l'avis. Ces moyens, il est vrai, entraînent un changement de système considérable, ou plutôt l'adoption d'un système là où il n'y en avait aucun; mais

ceci, si l'on considère le nombre et la grandeur des erreurs passées et le présent état économique misérable des colonies, semble être plutôt une recommandation qu'une objection. Je ne me flatte pas qu'on puisse faire tant de bien sans efforts; mais en faisant cette suggestion comme en faisant les autres, j'ai présumé que le gouvernement et la Législature Impériale apprécieraient la crise actuelle dans les affaires de ces colonies, et qu'ils ne reculeraient devant aucun effort nécessaire pour les conserver à l'empire.

Jeose espérer qu'en adoptant les diverses mesures que je recommande, on peut arrêter les maux de ces colonies, et assurer leur bien-être futur et leur connexion avec l'empire Britannique. Je ne puis, comme de raison, parler avec une entière confiance du résultat certain de mes suggestions, car il semble que c'est presque pousser l'espérance trop loin que d'espérer que l'application tardive du remède même le plus hardi guérisse des maux si anciens et si étendus; et je sais aussi qu'un tant dépendra de la vigueur et de la prudence constantes de ceux qui auront à la mettre à effet, que de l'excellence de la politique suggérée. Les maux profondément enracinés du Bas-Canada demanderont une grande fermeté pour être guéris. Ceux du Haut-Canada qui ne paraissent provenir entièrement de simples vices dans son système constitutionnel, disparaîtront, je pense, par l'adoption d'un mode plus sain et plus consistant dans l'administration. Une source de confiance pour nous, c'est la réflexion que nous n'avons encore à recourir qu'à des remèdes très simples, pour la première fois; et nous pouvons ne pas désespérer de gouverner un peuple qui véritablement jusqu'ici n'a connu que très imparfaitement ce que c'était que d'avoir un gouvernement.

Je n'ai pas fait mention de l'émigration sur une grande échelle, comme d'un remède aux maux politiques, car je suis d'avis, que jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie, et qu'on ait la perspective d'un gouvernement stable et libre, les émigrés ne seront pas enclins à aller au Canada, et peu en tous ces s'y fixeront. Mais, par les moyens que j'ai suggérés, ou par d'autres, on peut rétablir la paix, créer la confiance, et établir un gouvernement populaire et vigoureux. Je compte sur l'adoption d'un système judiciaire de colonisation comme une barrière efficace contre le retour d'un grand nombre des maux existants. Si je m'étais inépris dans mon calcul des proportions auxquelles les amis et les ennemis de la connexion Britannique se rencontreraient dans la Législature, l'émigration d'une seule année pourrait rétablir la balance. C'est par un bon système de colonisation que nous pouvons rendre ces vastes régions profitables au peuple Britannique. La mal administration qui a jusqu'ici gaspillé les ressources de nos colonies, a produit, je le sais, dans l'esprit public, une trop forte disposition à les regarder comme une source de corruption et de perte, et à entretenir, avec trop de complaisance, l'idée de les abandonner comme inutiles. Je ne puis partager l'idée qu'il est soit de la prudence soit de l'honneur d'abandonner nos compatriotes, lorsque notre manière de les gouverner les a jetés dans le trouble, ou notre territoire lorsque nous découvrons que nous n'en avons pas retiré de profit. On devrait au moins tenter l'expérience de garder nos colonies et de les bien gouverner, avant d'abandonner pour toujours les vastes domaines qui pourraient subvenir aux besoins du surplus de notre population, et procurer des millions de nouveaux consommateurs aux produits de nos manufactures, et de producteurs des approvisionnements propres à nos besoins. Les plus chauds admirateurs, et les adversaires les plus déterminés des institutions républicaines, admettent ou avouent que la prospérité merveilleuse des Etats-Unis, est moins due à la forme de leur gouvernement qu'à l'abondance illimitée de terres fertiles, qui maintiennent les générations successives dans une affluence toujours égale de sol fertile. Une région aussi étendue et aussi fertile est ouverte aux sujets de votre Majesté dans les possessions Américaines de votre Majesté. Les améliorations récentes dans les moyens de communication rendront sous peu de temps, les terres occupées du Canada et du Nouveau-Brunswick d'un